

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 20 décembre 2010****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. EL HASSOUNI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MARTIN) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BORDAT (pouvoir Mme TROUWBORST) - M. HELIE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)
Membres absents : Mme GAUTHIE

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Syndicat Intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du PLATEAU du SUD dijonnais (SIPLASUD) - Rapport d'activités et compte administratif 2009 - Information du Conseil Municipal

M. MASSON, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit, en son article 40, repris par l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, que le président du groupement de communes adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du PLATEAU du SUD dijonnais m'a fait parvenir le rapport d'activités et le compte administratif 2009 de cet établissement.

Il convient, tout d'abord, de rappeler que le syndicat intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du plateau de Chenôve a été créé par arrêté préfectoral du 18 février 1975.

Sa zone d'intervention recouvre le plateau de l'arrière-côte viticole et sa côte Est comprenant les cinq communes de Dijon, Chenôve, Marsannay-la-Côte, Couchey et Corcelles-les-Monts, pour une superficie totale de 1850 hectares de pelouses calcaires, forêts et coteaux de vignes, véritable « poumon vert », comprenant des milieux naturels remarquables inscrits.

Les missions du syndicat sont de gérer, d'aménager, de mettre en valeur et de sauvegarder la richesse naturelle de ces espaces et milieux naturels protégés, inscrits, pour une grande partie, dans un périmètre « Natura 2000 » (programme de sauvegarde européen) et dont certains secteurs sont classés en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Ses objectifs sont les suivants :

- préserver les zones naturelles contre l'urbanisme et les nuisances existantes (champ de tir, circulation motorisée, dépôts sauvages, fréquentation excessive etc.),
- aménager le plateau en lui conservant son caractère naturel, tout en apportant les adaptations ou améliorations nécessaires (parkings, tables d'orientation, aires de pique-nique et de repos, cheminements piétonniers, sentiers de randonnée, etc.),
- permettre l'accessibilité du milieu naturel à tous (création de sentiers accessibles aux personnes à mobilité réduite, parcours et sentiers de découvertes, accueil d'écoles, etc.) et sensibiliser le public à l'environnement et à l'éco-citoyenneté.

L'année 2009 a permis au syndicat de se donner les moyens de réaliser des actions de plus grande ampleur, avec l'embauche d'une chargée de mission à mi-temps, la modification de ses statuts et le changement de sa dénomination, cette dernière devenant « Syndicat Intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du PLATEAU du SUD dijonnais (SIPLASUD) ».

Sont à signaler :

- un diagnostic de terrain comportant un état des lieux du balisage et du fléchage des sentiers,
- un bilan de fréquentation du sentier du « sapin du garde », destiné aux personnes handicapées,
- l'organisation de la troisième journée du nettoyage intercommunal de printemps et l'annonce d'un « mois du nettoyage », en 2010, en collaboration avec Latitude 21,
- l'engagement d'une réflexion de fond concernant les objectifs à plus ou moins long terme du syndicat sur le thème de la biodiversité : intervention des chargés de mission de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin concernant les enjeux Natura 2000, lancement d'une étude sociologique sur les pelouses en collaboration avec AgroSup Dijon et constitution de groupes de travail thématiques ;
- relance de la démarche de médiation auprès de la BA 102 concernant le champ de tir de Chenôve,
- participation à la démarche du plan de fréquentation de la côte dijonnaise.

Les projets en cours, à la fin de l'année 2009, sont les suivants : changement de logo, remplacement de trois tables d'orientation abîmées, installation d'une barrière derrière la déchetterie de Marsannay-la-Côte.

En ce qui concerne le compte administratif 2009, le résultat se traduit par un excédent de fonctionnement de 13 228,45 € et d'investissement de - 408,38 €, soit un excédent global de clôture de 12 820,07 €.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la communication relative au rapport d'activités et au compte administratif 2009 du Syndicat Intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du PLATEAU du SUD dijonnais.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ 24 DEC. 2010 Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 27.12.2010



Alain MILLOT